

RHODOLINE 670

Date de révision 12/04/2017

SECTION 1: Identification de la substance/mélange et de la société/entreprise**1.1 Identificateur de produit**

- Nom commercial RHODOLINE 670

1.2 Utilisations pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations contre-indiquées**Utilisations de la substance/du mélange**

- Antimousse

1.3 Renseignements sur le fournisseur de la fiche signalétique**Société**

Solvay Canada Inc.,
NOVECARE
Brookfield Place, Suite 4400
181 Bay Street
Toronto, ON, M5J2T-3, CA
Telephone number: 800-973-7873

1.4 Numéro de téléphone en cas d'urgence

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN FUITE, INCENDIE, D'EXPOSITION OU D'ACCIDENT, APPELER: CHEMTREC
800-424-9300 aux États-Unis et au Canada, ou 703-527-3887 pour l'international appels à frais virés.

SECTION 2: Identification des dangers

Bien que le SIMDUT n'ait pas adopté la partie environnementale des réglementations SGH, le présent document peut comprendre des informations sur les effets environnementaux.

2.1 Classification de la substance ou du mélange**Règlement sur les produits dangereux (WHMIS 2015)**

Risque d'aspiration, Catégorie 1

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2 Éléments pour les étiquettes**Règlement sur les produits dangereux (WHMIS 2015)****Pictogramme****Mot indicateur**

- Danger

Déclarations sur les risques

- H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RHODOLINE 670

Date de révision 12/04/2017

Déclarations sur la sécuritéIntervention

- P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P331 Ne PAS faire vomir.

Entreposage

- P405 Garder sous clef.

Élimination

- P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 D'autres dangers qui n'entraînent pas de classification

- H401: Toxique pour les organismes aquatiques.

SECTION 3: Composition/Information sur les composants**3.1 Substance**

- Non applicable, le produit est un mélange.

3.2 Mélange

- Nature chimique mélange à base de
Des distillats de pétrole.

WHMIS Impuretés et ingrédients dangereux

Nom Chimique	Numéro d'identification No. CAS	Concentration [% wt/wt or V/V]
Petroleum Hydrocarbon	64742-65-0	>= 50 - < 60
Siloxanes et Silicones, di-Me, produits de réaction avec la silice	67762-90-7	>= 1 - < 5

SECTION 4: Premiers soins**4.1 Description des mesures pour les premiers secours****Conseils généraux**

- Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
- Le secouriste doit se protéger.
- Mettre les vêtements contaminés dans un sac hermétiquement fermé pour une décontamination ultérieure.
- Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation

- Voies d'exposition négligeables ou improbables
- Si la personne respire, l'amener à l'air frais.
- Consulter un médecin si nécessaire.

En cas de contact avec la peau

- En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminées.
- Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se développe et persiste.

PRCO90058221

Version : 2.01 / CA (3F)

www.solvay.com



- Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

En cas de contact avec les yeux

- Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

En cas d'ingestion

- Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
- Si la victime est consciente :
 - Rincer la bouche à l'eau.
 - Garder la personne tranquille.
 - Ne rien donner à boire.
 - Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- Le vomissement peut se produire spontanément.
- En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons.
- Mettre la victime sur le côté.
- Demander conseil à un médecin.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés**Effets**

- Le contact cutané peut aggraver une maladie cutanée existante.
- L'inhalation du produit peut aggraver les problèmes respiratoires chroniques existants tels que l'asthme, l'emphysème ou la bronchite.

4.3 Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis**Avis aux médecins**

- Tout traitement doit être basé sur les signes et les symptômes de détresse présentés par le patient. Il faut tenir compte de la possibilité de surexposition à d'autres substances que ce produit.
- Traiter de façon symptomatique.
- Aucun antidote spécifique n'est disponible.
- Ne pas faire vomir : contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Produit d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

- Moyen d'extinction - pour les petits incendies
 - Poudre chimique d'extinction
 - Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyen d'extinction - pour les grands incendies
 - Mousse
 - Bruine

Moyens d'extinction inadéquats

- Eau
- (la matière en combustion flottera)

5.2 Dangers particuliers relatifs à la substance ou au mélange**Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie**

- En cas d'incendie :
- brûle
- Des produits de décomposition dangereux se forment en cas d'incendie.

Produits de combustion dangereux:

- Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère :
- Oxydes de carbone
- Résidus d'hydrocarbures

5.3 Précautions à prendre par les pompiers**Équipement de protection spécial pour les pompiers**

- Les pompiers doivent porter un appareil de protection respiratoire autonome approuvé NIOSH/MSHA et des vêtements de protection complets.

Méthodes spécifiques de lutte contre le feu

- Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Autres informations

- Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.
- Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
- Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Porter un équipement de protection adéquat.
- Pour plus d'informations, se reporter au § 8 : « Contrôle de l'exposition-protection individuelle ».
- Attention
- En cas de déversement accidentel, peut rendre le sol glissant.
- Balayer pour éviter les risques de chute.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- Prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter le rejet accidentel du produit dans les égouts et dans les cours d'eau, en cas de rupture des récipients ou des systèmes de transfert.

6.3 Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage***Méthodes de confinement***

- Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger.
- Obstruer avec du sable et de la terre inerte (ne pas utiliser de matières combustibles).

Récupération

- Récupérer le produit au maximum.
- Absorber avec un absorbant inerte.
- Enlever à la pelle ou balayer.
- Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
- Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

Décontamination/nettoyage

- Laver abondamment avec de l'eau additionnée d'un détergent.
- Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

RHODOLINE 670

Date de révision 12/04/2017

- Récupérer les eaux de lavage pour élimination ultérieure.
- Décontaminer les outils, l'équipement et l'équipement de protection personnel dans une zone réservée.
-

Élimination

- Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

Conseils supplémentaires

- Le matériel peut créer des conditions glissantes.

6.4 Référence à d'autres sections

- 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE
- 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
- 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

SECTION 7: Manipulation et entreposage**7.1 Précautions pour une manipulation sécuritaire**

- De l'oxyde d'éthylène peut s'accumuler dans l'espace vide du contenant.
- Veiller à une ventilation adéquate.
- A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
- Éviter l'inhalation des vapeurs ou des brumes.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- La congélation modifiera la condition physique mais n'endommagera pas le produit. Dégeler et mélanger avant l'usage.
- Éviter la surchauffe localisée.
- Éviter les fûts durant le chauffage.
- Homogénéiser avant utilisation.

Mesures d'hygiène

- L'hygiène personnelle est une pratique importante de maîtrise de l'exposition, et les mesures générales suivantes devraient être prises lorsque l'on travaille avec ce produit ou lorsqu'on le manipule :
 - 1) Ne pas stocker, utiliser et / ou consommer d'aliments, de boissons, de tabac ou de produits cosmétiques dans les zones où ce produit est stocké.
 - 2) Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de consommer du tabac, de se maquiller ou d'aller aux toilettes.
 - 3) Laver rapidement la peau exposée en cas de projection accidentelle ou de contact avec le matériau.
-

7.2 Condition d'entreposage sécuritaire, incluant toute incompatibilité

RHODOLINE 670

Date de révision 12/04/2017

Mesures techniques/conditions d'entreposage

- Prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter le rejet accidentel du produit dans les égouts et dans les cours d'eau, en cas de rupture des récipients ou des systèmes de transfert.
- Stable dans des conditions normales.
- Garder dans un endroit sec, frais et bien aéré.
- Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
- Tenir à l'écart des matières incompatibles à indiquer par le fabricant.
- Conserver à l'écart de: Réactions dangereuses possibles avec certains produits chimiques (Voir liste des matières incompatibles au § 10 : « Stabilité-Réactivité »).

Exigences pour les salles et les récipients de stockage

Température d'entreposage recommandée: < 99 °F (< 37 °C)

7.3 Types d'utilisation particuliers

- donnée non disponible

SECTION 8: Mesures de contrôle de l'exposition/protection individuelle

Remarques préliminaires : Ces recommandations fournissent des consignes générales à suivre lors de la manipulation de ce produit. Étant donné que les environnements de travail et les pratiques de manipulation sont sujets à variations, des procédures doivent être mises en place pour chaque application visée afin d'assurer la sécurité. Les fabricants d'équipements de protection sauront généralement vous aider à choisir, utiliser et entretenir les équipements de protection adéquats.

8.1 Paramètres de contrôle**Composants avec limites d'exposition professionnelle sur le lieu de travail**

Consulter les autorités locales pour connaître les limites d'exposition acceptables.

Composants	Type de valeur	Valeur	Base
Petroleum Hydrocarbon			American Conference of Governmental Industrial Hygienists Irritation des voies respiratoires supérieures, 2010 Adoption, L'exposition, par toutes les voies, doit être soigneusement contrôlée à des aussi bas que possible., Suspecté d'être cancérigène pour l'homme
Petroleum Hydrocarbon	TWA	5 mg/m3	American Conference of Governmental Industrial Hygienists Type d'exposition : Fraction inhalable Irritation des voies respiratoires supérieures, Non répertorié comme carcinogène chez les humains
Siloxanes et Silicones, di-Me, produits de réaction avec la silice	TWA	4 mg/m3	Limite d'exposition acceptable pour Solvay

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de contrôle

Mesures d'ordre technique

- Lorsque des mesures techniques sont préconisées dans les conditions d'utilisation ou s'il existe un potentiel d'exposition excessif, les mesures techniques de maîtrise des risques suivantes peuvent être utilisées pour minimiser efficacement l'exposition des employés :
-
- Système d'aspiration efficace
- Aspirer au point d'émission.

Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire

- Lorsque des équipements de protection respiratoire sont nécessaires, sélectionner un équipement certifié NIOSH / MSHA sur la base des concentrations atmosphériques réelles ou potentielles et en conformité avec les normes réglementaires appropriées et / ou avec les recommandations industrielles.

Protection des mains

- Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau
- Gants
- Veuillez observer les indications données par le fournisseur de gants concernant leur perméabilité et le temps de pénétration. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques de coupure, d'abrasion et la durée du contact.

Protection des yeux

- Les exigences en matière de protection des yeux et du visage dépendent des conditions de travail et des pratiques de manipulation du produit. Des équipements adaptés approuvés ANSI Z87 doivent être sélectionnés pour l'usage particulier prévu pour ce produit.
- Le contact avec les yeux doit être évité au moyen de :
- Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps

- Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau
- Chaussure protégeant contre les produits chimiques
- Vêtements étanches
- Vêtement de protection
- Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures d'hygiène

- L'hygiène personnelle est une pratique importante de maîtrise de l'exposition, et les mesures générales suivantes devraient être prises lorsque l'on travaille avec ce produit ou lorsqu'on le manipule :
- 1) Ne pas stocker, utiliser et / ou consommer d'aliments, de boissons, de tabac ou de produits cosmétiques dans les zones où ce produit est stocké.
- 2) Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de consommer du tabac, de se maquiller ou d'aller aux toilettes.
- 3) Laver rapidement la peau exposée en cas de projection accidentelle ou de contact avec le matériau.
-

Mesures de protection

RHODOLINE 670

Date de révision 12/04/2017

- S'assurer que les douches oculaires et les douches de sécurité sont situées près du poste de travail.
- L'équipement de secours doit être immédiatement accessible, avec les instructions pour l'utilisation.
- La sélection de l'équipement individuel de protection approprié doit être basée sur une évaluation des caractéristiques de performance de l'équipement de protection en relation avec la(les tâche(s) à effectuer, les conditions ambiantes, la durée d'utilisation, et les risques et/ou les dangers potentiels qui peuvent être rencontrés pendant l'utilisation.
- L'équipement de protection doit être sélectionné conformément aux standards locaux en vigueur et en concertation avec le fournisseur de l'équipement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Les propriétés physiques et chimiques dans les présentes représentent les propriétés types de ce produit. Contactez l'unité opérationnelle en utilisant le numéro de téléphone pour l'information sur le produit dans la Section 1 afin de connaître ses spécifications exactes.

9.1 Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

<u>Aspect</u>	<u>Forme:</u> mobile <u>État physique:</u> liquide <u>Couleur:</u> havane
<u>Odeur</u>	légère
<u>Seuil de l'odeur</u>	Donnée non disponible
<u>pH</u>	5.0 - 7.0 (5 % (m/v))
<u>Point de fusion/congélation</u>	Donnée non disponible
<u>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</u>	<u>Point/intervalle d'ébullition:</u> 450 - 900 °F (232 - 482 °C) (760 mmHg (1,013.25 hPa))
<u>Point d'éclair</u>	> 338 °F (170 °C) Vase clos Pensky-Martens Classe d'inflammabilité : Matériau inflammable
<u>Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)</u>	< 1
<u>Inflammabilité (solide, gaz)</u>	Donnée non disponible
<u>Inflammabilité (liquides)</u>	Donnée non disponible
<u>Limité d'inflammabilité/d'explosivité</u>	Donnée non disponible
<u>Température d'auto-inflammation</u>	Donnée non disponible
<u>Pression de vapeur</u>	< 0.1 mmHg (0.13 hPa) (68 °F (20 °C))
<u>Densité de vapeur</u>	Donnée non disponible
<u>Masse volumique</u>	
<u>Densité relative</u>	env. 0.9 (77 °F (25 °C))

RHODOLINE 670

Date de révision 12/04/2017

<u>Solubilité</u>	<u>Solubilité dans l'eau:</u> dispersable
<u>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</u>	Donnée non disponible
<u>Température de décomposition</u>	Donnée non disponible
<u>Viscosité</u>	<u>Viscosité, dynamique</u> 300 - 800 mPa.s (77 °F (25 °C)) :
<u>Propriétés explosives</u>	Donnée non disponible
<u>Propriétés comburantes</u>	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

- donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique

- Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses**polymérisation**

- Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4 Conditions à éviter

- Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.
- Tenir à l'écart des flammes et des étincelles.

10.5 Produits incompatibles

- Oxydants forts
- Bases fortes
- Acides forts

10.6 Produits de décomposition dangereux**Produits de décomposition dangereux**

- Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère :
(Oxydes de carbone - CO + CO₂).
- Résidus d'hydrocarbures
- Formaldéhyde

RHODOLINE 670

Date de révision 12/04/2017

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Renseignements sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Toxicité aiguë par voie orale**

N'est pas classé comme dangereux pour la toxicité aiguë selon le SGH.
Selon les données sur les composants disponibles
Selon les critères de classification pour les mélanges.

Toxicité aiguë par inhalation

N'est pas classé comme dangereux pour la toxicité aiguë par inhalation selon le SGH.
Selon les données sur les composants disponibles
Selon les critères de classification pour les mélanges.

Toxicité cutanée aiguë

N'est pas classé comme dangereux pour la toxicité aiguë selon le SGH.
Selon les données sur les composants disponibles
Selon les critères de classification pour les mélanges.

Toxicité aiguë (autres voies d'administration)

Donnée non disponible

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non classé irritant pour la peau
Selon les données sur les composants disponibles
Selon les critères de classification pour les mélanges.

Lésion/irritation grave des yeux

Non classé irritant pour les yeux
Selon les données sur les composants disponibles
Selon les critères de classification pour les mélanges.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Ne cause pas la sensibilisation de la peau.
Selon les données sur les composants disponibles
Selon les critères de classification pour les mélanges.

Mutagénicité**Génotoxicité in vitro**

Selon les données sur les composants disponibles
Le produit est considéré comme non génotoxique
Selon les critères de classification pour les mélanges.

Génotoxicité in vivo

Selon les données sur les composants disponibles
Le produit est considéré comme non génotoxique
Selon les critères de classification pour les mélanges.

Cancérogénicité

Selon les données sur les composants disponibles
Le produit est considéré comme non cancérigène.
Selon les critères de classification pour les mélanges.

Composants	No. CAS	Classement	Base
Petroleum Hydrocarbon	64742-65-0	Suspecté d'être cancérigène pour l'homme	ACGIH

RHODOLINE 670

Date de révision 12/04/2017

Toxicité pour la reproduction et le développement

Toxicité pour la reproduction/Fertilité	Selon les données sur les composants disponibles, Le produit n'est pas considéré comme présentant un effet sur la fertilité., Selon les critères de classification pour les mélanges.
Toxicité pour le développement/Tératogénicité	Selon les données sur les composants disponibles, Le produit est considéré comme non toxique pour le développement, Le produit est considéré comme non tératogène., Selon les critères de classification pour les mélanges.

STOT

STOT - exposition unique La substance ou le mélange n'est pas classé comme matière toxique pour certains organes cibles (exposition unique) selon les critères SGH.
Selon les critères de classification pour les mélanges.

STOT - exposition répétée La substance ou le mélange n'est pas classé comme matière toxique pour certains organes cibles (exposition répétée) selon les critères SGH.
Selon les critères de classification pour les mélanges.

Évaluation de l'exposition humaine Donnée non disponible

Toxicité par aspiration Selon les données sur les composants disponibles, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires., Selon les critères de classification pour les mélanges.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Compartiment aquatique**

Toxicité aiguë pour les poissons	Le produit lui-même n'a pas été testé.
Toxicité aiguë pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques.	CL50 : 2.8 mg/l - Daphnia (Daphnie) L'information donnée est basée sur les données obtenues sur des produits similaires
Toxicité envers les plantes aquatiques	Le produit lui-même n'a pas été testé.
Toxicité pour les microorganismes	Le produit lui-même n'a pas été testé.
Toxicité chronique pour les poissons	Le produit lui-même n'a pas été testé.

RHODOLINE 670

Date de révision 12/04/2017

Toxicité chronique pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques.

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Toxicité chronique pour les plantes aquatiques

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Compartiment sédimentaire

toxicité pour les organismes benthiques

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Compartiment terrestre

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Toxicité pour les plantes terrestres

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Toxicité pour les organismes vivants à la surface du sol

Le produit lui-même n'a pas été testé.

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique

Donnée non disponible

Eliminations photochimique et physique

Donnée non disponible

Biodégradation

Donnée non disponible

12.3 Potentiel bioaccumulatif

Coefficient de partage (n-octanol/eau)

Donnée non disponible

Coefficient de bioconcentration (BCF)

La plupart des composants, sinon tous, sont considérés comme potentiellement bioaccumulables

12.4 Mobilité dans le sol

Potentiel d'adsorption (Koc)

Donnée non disponible

Distribution connue en compartiments environnementaux

Donnée non disponible

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Cette substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RHODOLINE 670

Date de révision 12/04/2017

12.6 Autres effets néfastes

Évaluation de l'écotoxicité

Toxicité aiguë en milieu aquatique

Selon les données sur les composants disponibles
Toxique pour les organismes aquatiques.
Selon les critères de classification pour les mélanges.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Selon les données sur les composants disponibles
Ne présente pas d'effet néfaste connu à long terme sur les organismes aquatiques analysés
Selon les critères de classification pour les mélanges.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Destruction/Élimination

- Les options de gestion des déchets devraient d'abord envisager les possibilités de réutilisation ou de recyclage. Certaines provinces ont des réseaux actifs "d'échange de déchets" pour réutiliser et recycler les déchets. Contactez votre compagnie locale de gestion des déchets pour explorer les options disponibles. Toutes les activités de gestion des déchets doivent obéir aux réglementations municipales, provinciales et fédérales. Les méthodes possibles de disposition comprennent les options suivantes :
- Incinérer seul ou en présence d'un solvant inflammable.

Précautions de nettoyage et d'élimination de l'emballage

- Rinçage avec un solvant approprié.
- Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

TDG

non réglementé

DOT

non réglementé

NOM

non réglementé

IMDG

non réglementé

IATA

non réglementé

Note: Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais, compte-tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

RHODOLINE 670

Date de révision 12/04/2017

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1 État actuel de notification**

Informations sur les inventaires	Statut
United States TSCA Inventory	- Répertorié à l'inventaire
Canadian Domestic Substances List (DSL)	- Répertorié à l'inventaire
Australia Inventory of Chemical Substances (AICS)	- Répertorié à l'inventaire
Japan. CSCL - Inventory of Existing and New Chemical Substances	- Répertorié à l'inventaire
Korea. Korean Existing Chemicals Inventory (KECI)	- Répertorié à l'inventaire
China. Inventory of Existing Chemical Substances in China (IECSC)	- Répertorié à l'inventaire
Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)	- Un ou plusieurs composants non répertoriés à l'inventaire

15.2 Réglementations nationales

Donnée non disponible

SECTION 16: Autres informations**Date de révision:**

12/04/2017

Classification NFPA (National Fire Protection Association)

Santé	1 léger
Inflammabilité	1 léger
Instabilité ou réactivité	0 minime

Classification HMIS (Hazardous Materials Identification System (Paint & Coating))

Santé	1 léger
Inflammabilité	1 léger
Réactivité	0 minime
PPE	Déterminé par l'utilisateur ; dépend des conditions locales

Autres informations

- Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page). Les sous-titres et les textes, modifiés par rapport à la version antérieure, sont signalés par deux barres verticales.

Clé ou légende des abréviations et acronymes

- ST	STEL - 15-minute TWA exposure that should not be exceeded at any time during a workday
- TWA	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
- SAEL	Limite d'exposition acceptable pour Solvay
- ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- OSHA	Occupational Safety and Health Administration
- NTP	National Toxicology Program

PRCO90058221

Version : 2.01 / CA (3F)

www.solvay.com



RHODOLINE 670

Date de révision 12/04/2017

- IARC International Agency for Research on Cancer
- NIOSH National Institute for Occupational Safety and Health

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue d'aider l'utilisateur à mettre en œuvre les opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination du produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Elles complètent les notices techniques d'utilisation mais ne les remplacent pas. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de s'assurer qu'il est en conformité avec l'ensemble des textes réglementant son activité.